



Conseil économique et social

Distr. générale
21 avril 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Débat sur les activités opérationnelles

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 février 2015, à 10 heures

Président : M. Oh Joon (Vice-Président) (République de Corée)

Puis : M. Sajdik (Président) (Autriche)

Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des Conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (*suite*)
- c) Coopération Sud-Sud au service du développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

15-02823X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

- a) **Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (A/70/62-E/2015/4) (suite)**
- b) **Rapports des Conseils d'administration des Programmes des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (E/2014/34/Rev.1, E/2014/35, E/2015/14 (à paraître), E/2015/36 et E/2015/47) (suite)**
- c) **Coopération Sud-Sud au service du développement (suite)**

Table ronde sur le thème « Efficacité de l'appui du système des Nations Unies au développement des capacités nationales »

1. **M. Lopes** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), orateur invité participant par vidéoconférence à partir d'Addis-Abeba, dit que la coopération au service du développement est devenue extrêmement complexe compte tenu de la constitution de groupements régionaux plus forts, de la fragmentation des anciennes zones de puissance à l'échelle mondiale et de la place plus grande des pays en développement dans le monde contemporain. Les acteurs nouveaux et émergents du développement appellent à changer le système économique mondial. D'un autre côté, les partenariats d'assistance technique aux États Membres établis avec les donateurs ne sont pas aussi dénués d'ambiguïté que par le passé. Des entités privées ont émergé dans les pays développés et dans le monde en développement et engagé davantage de ressources dans une période relativement courte que

ne l'ont fait les donateurs traditionnels au cours des dizaines d'années passées. La nature de plus en plus complexe de ces acteurs nouveaux et émergents a eu des répercussions sur les Nations Unies. Cette évolution mondiale aurait dû provoquer une évolution similaire dans les fonctions de l'Organisation.

2. L'ONU a toujours démontré ses capacités d'adaptation, mais elle doit aujourd'hui affronter nombre de défis pour faire face à cette situation nouvelle. Elle doit renforcer ses mécanismes internes pour donner corps à un leadership mondial réel. Les nouveaux acteurs du développement réagissent rapidement aux réalités nouvelles et aux situations qui appellent des actions urgentes sur le terrain telles que les guerres, les maladies et la famine. Dans ces cas, les organisations non gouvernementales internationales, aidées par des partenaires de développement, interviennent rapidement pour fournir l'assistance requise. Une autre raison de la formidable réactivité et de la capacité d'intervention rapide sur le terrain de ces organisations est qu'elles disposent de mécanismes internes de fonctionnement souples qui leur permettent de faire face à de telles situations et de s'adapter à l'évolution de l'environnement.

3. Les Nations Unies devraient adapter leurs méthodes de fonctionnement et simplifier leurs règles et règlements pour pouvoir intervenir rapidement en faveur des personnes dans le besoin. L'Organisation doit réduire les coûts administratifs de l'aide au développement et revoir ses normes de fonctionnement dans le sens d'une plus grande efficacité. Elle doit également modifier ses méthodes de planification, de budgétisation et d'exécution des programmes pour gagner en efficacité et en efficience. Elle peut s'appuyer sur sa très vaste expérience acquise dans les réformes de l'administration et des programmes pour renforcer les systèmes internes d'appui à son action extérieure.

4. L'environnement troublé du développement rend l'efficacité de la coordination encore plus indispensable qu'hier, compte notamment tenu des nouveaux acteurs en présence. Le maintien de la paix n'est plus seulement un des aspects de la paix et de la sécurité. C'est aujourd'hui un enjeu essentiel du développement qui a des répercussions sur la santé, l'emploi et l'éducation, mais aussi sur d'autres aspects du développement et des politiques socioéconomiques. Le nouvel environnement du développement impose à l'Organisation de concevoir de nouvelles stratégies

pour conduire son action, notamment de rationaliser ses processus d'exécution des programmes et de renforcer ses mécanismes de responsabilisation. Les opérations sur le terrain et les activités des programmes doivent être harmonisées avec les domaines interdépendants de l'aide humanitaire, de l'assistance politique et du développement socioéconomique, de façon à empêcher tout chevauchement d'activité et à assurer la complémentarité aux niveaux national, régional et local.

5. Il faut également établir un équilibre entre le rôle des États Membres et celui des entités et blocs émergents. De nouveaux canaux de coopération entre les États ont vu le jour et la gouvernance régionale prend une place de plus en plus importante dans le commerce, les finances, la santé, la paix et la sécurité et dans d'autres domaines. Les entités régionales font entendre leur voix partout dans le monde et il n'est pas rare du tout aujourd'hui que les États Membres expriment leurs positions à travers ces entités. L'Organisation doit donc renforcer sa coopération régionale et ses fonctions diplomatiques en tenant compte de cette évolution et envisager des modalités d'action différentes avec ces entités.

6. L'ONU est un pilier solide du système des relations internationales, dans lequel elle joue un rôle unique grâce à son autorité morale. Elle est aussi la gardienne des biens publics mondiaux, y compris le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, qui s'appuient sur des idées globales régies par des principes et des normes universels et équitables. Il importe donc de redoubler d'efforts pour la faire bénéficier des ressources qui lui permettent non seulement d'accomplir son rôle traditionnel, mais aussi de conduire la mise en œuvre de cet important programme.

7. Le renforcement des capacités doit s'articuler autour des notions de maîtrise nationale des programmes et de transformation et tenir compte des évolutions principales, notamment dans les structures économiques et politiques, des changements démographiques, de l'urbanisation, des inégalités, de la technologie et de l'environnement. Les pays en développement sont appelés à renforcer leurs capacités à tous les niveaux. Le développement des capacités et la formation professionnelle doivent évoluer et intégrer des processus d'appui, des mécanismes et des produits favorisant les initiatives stratégiques, la concertation et

les réseaux de savoir. Les donateurs doivent s'assurer que les pays bénéficiaires maîtrisent l'aide au développement. Ils doivent s'inscrire dans un esprit de partenariat et se départir de la mentalité traditionnelle qu'on leur a connue. Pour appuyer fructueusement le développement des capacités nationales, les Nations Unies doivent avoir une idée très précise des priorités nationales. Par ailleurs, le mécanisme des coordonnateurs résidents a permis de promouvoir la cohérence à l'échelle du système et de réduire les chevauchements d'activités, ainsi que les coûts de transaction, mais de nombreux problèmes demeurent posés.

8. La fragmentation est un de ces problèmes. Elle tient à la diversité des procédures budgétaires et programmatiques des entités impliquées et à la tension continue entre les ressources de base et les autres ressources. Pour arriver à la cohérence souhaitée, il faut disposer d'une plateforme commune d'évaluation des résultats des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans les pays, notamment lorsque ces plans-cadres sont perçus comme éléments d'un mécanisme contribuant dans une large mesure à une compétition pour de maigres ressources. L'appui aux initiatives stratégiques est essentiel et ces plans-cadres constituent un instrument précieux pour harmoniser l'appui des Nations Unies avec les plans nationaux. Ils contribuent également à la mise en œuvre de normes internationales au niveau national. Ils n'ont cependant pas totalement réussi à réduire les chevauchements d'activités et la concurrence pour les financements, créant ainsi un hiatus entre les intentions et les réalisations effectives. Compte tenu des impératifs liés à la maîtrise nationale du renforcement des capacités, il importe d'élargir la marge de manœuvre des Nations Unies en matière de coopération pour le développement.

9. Enfin, les Nations Unies sont un partenaire digne de confiance des pays en développement car, contrairement à d'autres partenaires, elles ne conditionnent pas l'aide au développement. Elles doivent cependant tenir compte des conditions particulières de chaque pays car il est très difficile de concilier la mise en œuvre de normes internationales avec les situations propres à chacun d'eux.

10. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique), note que les divers acteurs du développement se concurrencent et se demande s'il ne serait pas préférable que chaque acteur se spécialise dans le domaine où il dispose d'avantages

comparatifs. La délégation américaine se demande également si les organismes des Nations Unies et les entités multilatérales ne devraient pas imiter les organisations non gouvernementales internationales qui réagissent rapidement aux crises.

11. **M. Lopes** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) dit que l'action des Nations Unies doit se différencier de celle des autres acteurs et note que l'émergence de nouveaux acteurs a permis d'ouvrir le débat sur l'exigence d'efficacité et de résultats. L'évolution positive se manifeste dans la réactivité et la souplesse des organisations non gouvernementales internationales et des institutions de bienfaisance, qui leur ouvrent des marges d'intervention dans le paysage du développement. Pour cette raison, les Nations Unies ne peuvent pas se permettre de rester statiques et de continuer à agir avec les méthodes du passé. La spécialisation est une notion positive qui doit cependant être complétée par la qualité des interventions, ce qui nécessite un niveau d'efficacité que les Nations Unies n'apportent pas toujours. Tel est l'enseignement qu'il faut tirer au moment où l'Organisation définit ses priorités futures.

12. **M. Wandel** (Administrateur assistant au Programme des Nations Unies pour le développement et Directeur du Bureau de gestion), modérateur, dit que chaque pays doit assumer au premier chef la responsabilité de son propre développement et que l'un des objectifs centraux des activités opérationnelles des Nations Unies est d'aider les pays à développer leurs capacités pour assumer cette responsabilité. Il est important de renforcer les capacités nationales de planification du développement, de collecte et d'analyse des données, de mise en œuvre, de notification, de suivi et d'évaluation. Les informations recueillies auprès des pays exécutants des programmes et des coordonnateurs résidents indiquent que le système des Nations Unies a mis à contribution des experts nationaux et des institutions nationales dans les phases de conception et de réalisation, mais que les systèmes nationaux de suivi et de notification et d'achat, ainsi que les capacités financières et d'évaluation nationales n'ont pas été pleinement utilisés.

13. Le système des Nations Unies est résolu à fournir aux pays les instruments, méthodologies, capacités et informations nécessaires pour gérer leur développement de façon plus efficace. Les organisations du système sont convenues d'une

approche commune du renforcement des capacités et une équipe spéciale a été mise en place pour définir une démarche commune de mesure des progrès accomplis à cet égard. Il s'agit de veiller à ce que le développement des capacités figure au centre de la planification stratégique au titre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des autres instruments de planification, et à ce qu'on tienne compte du renforcement des capacités nationales et de la maîtrise nationale des programmes. De nombreux projets pilotes prometteurs relatifs au suivi en temps réel sont menés actuellement au titre des activités des fonds et programmes du système des Nations Unies, celui-ci étant déterminé à aider les pays à tirer profit de la révolution des données dans la définition de leur politique de développement. Il reste cependant beaucoup à faire, en particulier en matière d'évaluation et de notification.

14. **M. Chanthabuly** (Ministère de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao), participant, dit que son pays collabore de longue date avec les organismes des Nations Unies en matière de développement des capacités, qui est un processus endogène nécessitant la participation de tous les secteurs. L'appui externe ne doit pas se limiter au renforcement des capacités individuelles, mais s'intéresser aussi aux dimensions institutionnelles, organisationnelles et sociales des besoins du pays. Les organismes des Nations Unies présents dans son pays ont affiché des progrès considérables dans l'appui et la promotion de ces dimensions à travers une approche de gestion axée sur les résultats, ainsi que des principes communs et des normes régissant la notification des résultats obtenus au titre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

15. Plusieurs organismes des Nations Unies ont adopté le principe de la gestion axée sur les résultats ou d'autres approches axées sur les résultats afin d'améliorer la gestion des programmes, le perfectionnement institutionnel et la responsabilisation. S'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de ces approches sur les activités de l'Organisation dans les pays, il n'en demeure pas moins que leur introduction a généralement contribué à renforcer la cohérence de la planification interne et à accorder une plus grande place à la mesure et au suivi des performances, puisque les efforts ne sont plus étroitement axés sur le processus et les produits mais prennent une dimension plus large qui englobe les résultats et leur impact, ainsi

que le partenariat. Les organisations doivent tirer parti de leurs avantages comparatifs et, dans leur quête de résultats, donner à leurs interventions une perspective stratégique. Les organismes des Nations Unies s'emploient également à renforcer les capacités des institutions locales dans le cadre de la décentralisation et des réformes de gouvernance des pays. La demande de capacités nationales et locales augmente, y compris en ce qui concerne le recours de volontaires et d'administrateurs nationaux, en particulier dans les programmes touchant les collectivités locales.

16. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement ont dû affronter quatre difficultés lors de la mise en œuvre des approches axées sur les résultats. Premièrement, l'évaluation des performances portant désormais sur les résultats plutôt que sur les produits, les organisations peinent de plus en plus à attribuer de façon crédible les résultats à leur propres activités, notamment si le volume des ressources qu'elles investissent dans le pays est modeste comparativement aux investissements des autres acteurs du développement. Deuxièmement, la mesure des performances et les stimulants des systèmes de gestion actuels axés sur les résultats continuent de mettre l'accent sur les produits plutôt que sur les contributions que ceux-ci apportent à la réalisation de résultats durables et sur les performances accomplies par les organisations à cet égard.

17. En conséquence, la prise de décision s'appuie dorénavant sur l'offre plutôt que sur la demande. Des approches davantage axées sur la demande donneraient une plus grande place aux dimensions du renforcement des capacités et contribueraient à combler les déficits en capacités et en ressources dans les pays et au sein du système des Nations Unies avant la mise en œuvre des programmes. Troisièmement, bien que la plupart des organisations aient mis en place des cadres axés sur les résultats, elles disposent généralement de capacités limitées de mise en œuvre de ces cadres au niveau national avec la participation de partenaires nationaux. Quatrièmement, l'absence de données et de statistiques précises va largement à l'encontre d'un recours plus global aux approches axées sur les résultats, que ce soit au sein du système ou dans les programmes des pays.

18. La viabilité de la présence des Nations Unies sur le terrain est déterminée par la qualité et le nombre des fonctionnaires mobilisés. Les organismes des Nations Unies s'emploient de longue date à préparer le personnel à mieux répondre aux demandes en évolution

constante qui parviennent au système, y compris la nécessité d'une plus grande coordination et action sur le terrain. Les stratégies de perfectionnement institutionnel et de valorisation des ressources humaines ont été mises en place pour revoir les aspects techniques, la gestion administrative et les compétences générales. La rotation des effectifs a été systématisée et la mobilité encouragée à la fois dans les organisations et entre celles-ci. On a davantage mis l'accent sur les activités nationales et régionales tandis que la prise de décision est déléguée au personnel sur le terrain et que les ressources sont décentralisées pour mieux couvrir les besoins des pays bénéficiaires de façon à la fois ponctuelle et efficace.

19. Pour consolider leur présence sur le terrain, les organismes des Nations Unies transfèrent plus de ressources et délèguent plus d'autorité aux échelons régional et sous-régional. Compte tenu de l'évolution des priorités du développement, des correctifs doivent être apportés concernant la présence Nations Unies dans les pays. Toutes les organisations ne peuvent pas s'établir sur le terrain comme il convient, mais la présence des Nations Unies sur le terrain doit, d'une façon générale, refléter les secteurs et questions prioritaires. En matière de développement des capacités techniques des bureaux de pays, il faut tout particulièrement éviter d'accroître les coûts de transaction liés à l'exécution des programmes. Pour améliorer la coordination et la cohérence de la programmation, il faut disposer d'une grande expertise, qui n'est pas nécessairement disponible dans un seul organisme. Les technologies de l'information et des communications peuvent faciliter l'accès au savoir, notamment aux services techniques et d'orientation partout à l'échelle du système. Enfin, il faut s'employer à créer une culture du savoir et à encourager le partage des connaissances.

20. **M. Choesni** (Directeur de la coopération internationale pour le développement au Ministère d'État pour la planification du développement national/Bappenas de l'Indonésie), participant, dit que le thème du partenariat des Nations Unies pour le cadre de développement de l'Indonésie 2011-2015 est « Développement pour tout le peuple et toutes les régions ». Ce cadre, qui repose sur trois piliers, à savoir l'équité, la participation et la persévérance, bénéficie à trois régions prioritaires. Des groupes de travail ont été créés pour examiner les trois questions intersectorielles que sont l'égalité des sexes, les droits

de l'homme, le VIH/sida et les jeunes. En général, l'appui des Nations Unies à l'Indonésie en matière de développement a couvert trois grands domaines: le plaidoyer, le renforcement des capacités et le partage des connaissances. Le cadre de développement a pour objectifs d'améliorer l'accès, à travers les bureaux de pays, aux plateformes internationales de développement, à l'expertise mondiale, aux normes internationales et aux innovations pratiques, et d'accroître l'appui aux initiatives de développement, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. En plus de l'appui financier consenti à l'Indonésie, les Nations Unies jouent un rôle de catalyseur du développement de ce pays.

21. Au total, 22 organismes des Nations Unies sont présents en Indonésie au titre du Cadre de développement en partenariat. Au nombre des dernières actions menées à cet égard, on citera l'approbation d'un décret présidentiel et d'une stratégie nationale sur le développement des jeunes enfants; la création d'un indicateur de la démocratie à la faveur d'une initiative conjointe d'institutions des Nations Unies et du Gouvernement; l'adoption de mesures pour améliorer l'accès des produits nationaux aux marchés internationaux et la mise au point d'un système d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle. Dans le cadre du cycle ordinaire de suivi et d'évaluation, des consultations ont eu lieu avec des responsables gouvernementaux et d'autres parties pour évaluer les avantages comparatifs et les faiblesses des programmes mis en œuvre au titre du Cadre de développement en partenariat.

22. Les relations entre les Nations Unies et le Gouvernement indonésien sont solides. Des canaux de communication efficaces ont été établis entre le Gouvernement et les parties concernées à travers une coopération pluripartite. De même, l'aide accordée pour le renforcement des capacités aux niveaux national et infranational a été considérée comme neutre et impartiale en comparaison avec le Gouvernement. En outre, les Nations Unies peuvent soutenir l'adoption de normes internationales et renforcer les actions de communication aux niveaux national et mondial.

23. D'un autre côté, la coordination entre les organismes des Nations Unies demeure problématique pour les acteurs nationaux qui ne sont pas toujours accoutumés au fonctionnement de ces organismes, compte tenu de la complexité du système des Nations Unies dans certains pays. Les programmes des Nations

Unies devraient s'inscrire dans une perspective plus longue et plus durable et éviter les échéances à court terme. Parfois, leur mise en œuvre ne se fait pas avec la souplesse nécessaire et l'Organisation devrait adapter ses méthodes au contexte indonésien.

24. Le Gouvernement indonésien collabore avec les Nations Unies dans les domaines des orientations générales, de la prise de décision stratégique et de la planification à long terme. Au niveau opérationnel, des directives concernant la planification, le transfert d'actifs, le suivi, l'évaluation et la notification ont été formulées conformément aux règles en vigueur à l'ONU mais aussi aux règlements nationaux. Le suivi et l'évaluation s'effectuent à un double niveau: celui de la politique et celui des programmes et des projets. Au niveau de la politique, des examens du Cadre de développement sont effectués chaque année, tandis qu'à celui des programmes et des projets, l'évaluation se fait tous les trois mois conformément aux règles fixées par le Gouvernement.

25. Plusieurs recommandations ont été formulées au titre du Cadre de développement en partenariat pour la période 2015-2019, notamment en ce qui concerne la nécessité d'adapter les capacités du Gouvernement et des Nations Unies aux exigences des nouveaux objectifs de développement durable et non plus à celles des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rôle de catalyseur que jouent les Nations Unies prend de plus en plus d'importance et il faut l'amplifier. Des mesures doivent être prises en matière de développement des capacités pour aider le Gouvernement, notamment dans la formulation des politiques. Il faut aussi que les Nations Unies et le Gouvernement fassent preuve d'innovation pour répondre aux défis majeurs que posent la collecte des données, le traitement des mégadonnées et l'utilisation des données à des fins d'analyse des politiques. S'agissant des mégadonnées, le Gouvernement indonésien et les Nations Unies ont créé en partenariat le laboratoire Pulse Lab Jakarta pour faciliter l'adoption d'approches relatives à l'application de nouvelles sources de données numériques et de nouvelles techniques d'analyse du développement social en temps réel.

26. Enfin, il faut renforcer la coopération entre les institutions gouvernementales indonésiennes et les Nations Unies et veiller à l'axer sur les résultats et sur des questions spécifiques telles que les objectifs de développement durable et les efforts à accomplir pour

atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement qui ne l'ont pas encore été. Pour obtenir de meilleurs résultats, il faut aussi adopter davantage de programmes conjoints et une approche axée sur les programmes.

27. **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales), participant, dit que le renforcement des capacités est un objectif capital de l'appui du système de développement des Nations Unies aux pays de programme. C'est également un élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015, qui repose sur l'hypothèse d'un nouveau contrat social entre les gouvernements et les citoyens. Les nouveaux objectifs de développement durable sont si globaux et ambitieux qu'ils ne peuvent être atteints que si les notions de leadership, de coordination et de responsabilisation liées au processus de développement sont exercées avec les autorités nationales et locales. C'est la raison pour laquelle l'objectif proposé par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable relatif à la revitalisation du partenariat mondial au service du développement durable et à la promotion des modalités de ce partenariat comporte trois objectifs spécifiques concernant le renforcement des capacités: le développement des capacités d'appui des plans nationaux pour la réalisation des objectifs de développement durable; la disponibilité accrue et en temps voulu de données ventilées par revenu, sexe, âge et appartenance raciale et l'appui au renforcement des capacités statistiques nationales.

28. De plus, huit des autres objectifs de développement durable portent spécifiquement sur le renforcement des capacités et englobent trois objectifs particuliers concernant les actions relatives aux changements climatiques et à leurs effets. Cela étant, toute discussion sur la place qu'est appelé à occuper le système de développement des Nations Unies à long terme et sur la nécessité d'être à la hauteur de ses objectifs, doit porter sur les actions conduites par l'Organisation pour renforcer les capacités et toute évaluation de leur impact devra passer par un test des capacités déjà en place.

29. À travers l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, l'Assemblée générale a demandé au système de

développement des Nations Unies de renforcer les capacités nationales de planification du développement, de collecte et d'analyse des données, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de notification. Ces capacités sont les éléments de base qui permettent aux pays de conduire eux-mêmes leur processus de développement. Elles sont également au centre de la révolution des données, qui est un facilitateur du développement durable. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement a également montré que les systèmes nationaux publics et privés doivent être davantage impliqués dans le système de développement, de sorte que les pays puissent compter sur leurs propres institutions pour l'appui au développement.

30. Le développement des capacités est un facteur essentiel et l'Organisation dispose, à l'échelle du système, des outils nécessaires à sa réalisation. Cependant, les études réalisées à la demande du Département des affaires économiques et sociales ont révélé que la mauvaise utilisation des institutions nationales ne pouvait être simplement mise sur le compte d'un manque de volonté. En réalité, elle est symptomatique d'une multitude de problèmes rencontrés par les pays de programme, les gouvernements et le système de développement des Nations Unies. D'un côté, le système de développement critique les capacités limitées des institutions nationales et la faiblesse de la transparence et de la responsabilisation, la fréquence des rotations de personnel dans les organes gouvernementaux et les exigences par trop rigoureuses des donateurs. De l'autre côté, les pays de programme mettent en cause la faible appétence des Nations Unies pour le risque, notamment parce qu'elles s'appuient davantage sur les ressources autres que les ressources de base, et la complexité de leurs procédures, qui empêche le recours aux systèmes nationaux. En outre, les ressources allouées en appui au renforcement des capacités nationales de gestion axée sur les résultats, de suivi et d'évaluation, demeurent insuffisantes. On recense cependant des entraves d'un côté comme de l'autre et les deux parties doivent s'employer de concert à améliorer l'utilisation des systèmes et institutions nationaux.

31. Les entités du système des Nations Unies s'efforcent actuellement d'améliorer la mesure des performances qu'elles réalisent elles-mêmes dans leurs activités de développement des capacités nationales.

Cependant, plusieurs recommandations ont été formulées dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement pour élargir la contribution du système au renforcement des capacités nationales et élargir l'implication des institutions nationales. Ces recommandations portent notamment sur la nécessité pour le système de développement de revoir sérieusement ses capacités internes d'aide aux pays pour leur permettre de réaliser les objectifs de développement de l'après-2015. Il faut associer une approche d'aide aux capacités fonctionnelles, à mettre en œuvre à l'échelle du système, avec des approches taillées sur mesure pour venir en appui aux capacités techniques et sectorielles. Les réponses coordonnées en matière de développement des capacités doivent aller au-delà des concepts, politiques et approches habituels et s'intéresser aux aspects opérationnels de l'exécution, à savoir les modèles d'activité, les règles et les mécanismes qui donnent au système la capacité d'apporter des réponses conjointes.

32. La diversité des modalités de financement a des implications économiques et politiques différentes en matière de renforcement des capacités. Il importe de savoir dans quelle mesure les modalités actuelles de financement apportent un appui cohérent mais différencié adapté aux besoins différents des pays. Les réponses à cette question doivent être communiquées aux États Membres afin de trouver les solutions qui favorisent le développement des capacités. Toutes ces recommandations appellent l'intervention de tous les partenaires, c'est-à-dire le système de développement des Nations Unies, les pays de programme et les donateurs.

33. **M. Javan** (Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies), participant, dit que l'École n'étant pas établie sur le terrain ni impliquée dans l'appui direct au renforcement des capacités, il convient de qualifier avec mesure l'appui qu'elle apporte dans ce domaine. L'École a organisé des activités de formation au bénéfice des équipes de pays et de fonctionnaires de haut rang des Nations Unies dans le cadre de ses activités interinstitutions. Les efforts à déployer pour renforcer l'appui des Nations Unies au développement des capacités nationales doivent porter sur les quatre composantes principales de l'efficacité du développement, à savoir la maîtrise nationale des programmes; le partenariat; les avantages comparatifs et le degré le plus élevé d'efficacité et de

responsabilisation. L'objectif d'ensemble des équipes de pays est d'aider les acteurs nationaux à renforcer leurs capacités de supervision, de gestion, de réalisation et de conduite de leurs priorités nationales de développement. Les équipes de pays doivent avoir les qualifications, les connaissances et les outils nécessaires à la réalisation de cet objectif.

34. La maîtrise nationale réelle des projets suppose l'implication d'un grand nombre d'acteurs nationaux qui soient à la fois résolus et encouragés à faciliter le renforcement des capacités et la réforme. L'analyse des priorités, localisations, pouvoirs et stimulants est nécessaire, au même titre que les mesures pour améliorer l'utilisation des instruments globaux de diagnostic dans les projets exécutés en collaboration. La maîtrise nationale des projets doit constituer la priorité dans toute action d'appui à la transformation aux fins du développement durable.

35. L'introduction des procédures opérationnelles permanentes dans les pays qui adoptent l'approche « Unis dans l'action » est encourageante, mais il faudra encore plus de directives techniques, notamment dans la perspective du nouveau programme de développement pour l'après-2015. Malgré les progrès considérables qui ont été accomplis, un trop grand nombre de programmes continuent de mettre l'accent sur des questions de faible niveau opérationnel plutôt que sur la question des capacités. De plus, on s'intéresse trop souvent à l'assistance technique seule plutôt qu'à la mise en place d'un environnement propice au développement dans un secteur ou un pays donné. L'ONU joue un rôle de premier plan dans le développement des capacités institutionnelles des États Membres, ce qui est essentiel à la création d'un environnement favorable au développement. Pour répondre à ce besoin, l'École des cadres du système des Nations Unies propose aux équipes de pays un instrument global de diagnostic en ligne et un cours sur l'analyse des politiques économiques pour l'après-2015.

36. Pour renforcer les capacités nationales, il faut absolument tirer parti des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, renforcer les partenariats opérationnels avec les organisations multilatérales et les entités régionales et favoriser la mise en place, dans les pays, d'environnements et de coalitions favorables à la coopération entre tous les acteurs de développement. Il est tout aussi important que les secteurs public et privé,

ainsi que la société civile, engagent des actions conjointes. Le développement par le partenariat au sein du système de développement des Nations Unies est mal compris, tandis que les responsables des Nations Unies dans les pays ne sont pas suffisamment formés pour aider à conclure des partenariats pluripartites à des fins de développement national ou pour jouer un rôle de catalyseur afin de transférer ces capacités aux acteurs nationaux. La confusion entre l'établissement de partenariats et la mobilisation des ressources fait obstacle à la mise en œuvre des changements véritables qu'appelle le nouveau programme de développement.

37. De nombreux instruments de programmation des Nations Unies continuent de reposer sur une approche déficiente essentiellement axée sur l'identification de tous les problèmes de développement qui se posent au pays, ce qui exclut toute analyse cohérente de la situation. Les instruments doivent être plus équilibrés et le système doit privilégier des instruments de programmation plus catalytiques permettant de faire ressortir les éléments clefs du changement. Le programme de développement pour l'après-2015 sera l'occasion d'apporter des changements et des améliorations. L'ONU devra renforcer sa gestion du savoir et ses capacités de formation afin d'aider les acteurs nationaux à développer leurs capacités de conduite et de gestion de la mise en œuvre de ce programme. À cette fin, l'École des cadres du système des Nations Unies renforcera sensiblement ses activités d'enseignement et de formation en relation avec la réalisation des objectifs de développement durable, contribuant ainsi à la politique et aux activités opérationnelles des Nations Unies. Les instruments et plateformes d'interaction seront adaptés pour permettre à l'Organisation de mieux mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015.

38. Malgré les progrès accomplis, les besoins en capacités des Nations Unies elles-mêmes gagneraient à être renforcés, de sorte que les équipes de pays soient mieux équipées pour accomplir leur tâche dans ce domaine. Les problèmes de développement sont de nature plus horizontale et pluridisciplinaire, ce qui met l'Organisation dans l'obligation de s'adapter en permanence pour apporter les changements espérés. Pour contribuer à la viabilité à long terme et à l'efficacité de l'Organisation dans le monde de l'après-2015, l'École des cadres mettra davantage l'accent sur la réforme organisationnelle, la transformation et l'adaptation.

39. Le développement des capacités de leadership dans l'ensemble du système des Nations Unies est une des missions principales de l'École, car il est attendu des responsables de haut rang qu'ils fassent preuve de vision et de courage pour conduire le changement dont l'Organisation a tant besoin pour surmonter les obstacles qu'elle rencontre. Pour être véritablement unis dans l'action, les responsables de haut rang doivent être inspirés par un fort sentiment d'attachement à quelque chose qui est plus importante que leur propre entité et être outillés pour créer un environnement dans lequel les fonctionnaires ont suffisamment d'autonomie pour prendre des risques raisonnables afin de promouvoir les valeurs et principes des Nations Unies.

40. La transformation est nécessaire pour que les Nations Unies puissent répondre aux enjeux du nouveau programme de développement durable. L'Organisation a aussi besoin d'un système d'intervention humanitaire mieux à même de couvrir des besoins croissants. Pour être prêts à contribuer au développement des capacités nationales des pays de programme, les fonctionnaires des Nations Unies doivent disposer de connaissances, d'outils et de capacités adéquats donnant à l'Organisation une influence véritable sur le cours des choses et de préserver ses avantages comparatifs. La réussite ne sera pas seulement due aux mesures qui seront prises concernant les programmes et les politiques, mais à la capacité et la volonté de l'Organisation d'être à l'avant-garde de l'apprentissage permanent et de devenir véritablement une organisation en perfectionnement permanent.

41. **M^{me} Fladby** (Observatrice de la Norvège) demande pourquoi les efforts que consentent les Nations Unies en matière de renforcement des capacités semblent donner des résultats décevants et ce qu'il faut faire pour y remédier.

42. **M. Chanthabuly** (Ministère de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao) estime nécessaire de dynamiser la coordination avec le système de développement des Nations Unies et souligne que tous les acteurs doivent travailler de concert lors de l'évaluation des besoins des pays de programme. Il importe également que la prise de décision en matière de gestion des programmes repose non plus sur l'offre mais sur la demande. Il faut aussi prendre des mesures pour encourager la participation de bénévoles locaux et de

fonctionnaires du système de développement des Nations Unies.

43. **M. Choesni** (Directeur de la coopération internationale pour le développement au Ministère d'État pour la planification du développement national/Bappenas de l'Indonésie), dit que pour être viable, le système de développement des Nations Unies doit tenir compte des besoins locaux et associer des partenaires nationaux à l'évaluation des besoins du pays. Il faut également renforcer les partenariats entre les acteurs nationaux et les Nations Unies, sachant que les partenaires locaux peuvent mieux connaître les besoins locaux que les Nations Unies. Les avantages comparatifs des Nations Unies, notamment leurs connaissances acquises à l'échelle mondiale, auxquels se greffe le savoir local et national, devraient assurer la viabilité des activités.

44. **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales) dit qu'au lieu de mesurer le succès des actions de renforcement des capacités à l'aune de l'existence ou non d'une politique, les Nations Unies devraient veiller à ce que les projets comportent des indicateurs tenant compte des institutions nationales et des mécanismes en vigueur plutôt que des produits seulement. En ce qui concerne les modalités de financement, les ressources de base revêtent une importance fondamentale car elles permettent aux Nations Unies de répondre aux gouvernements et de négocier avec eux, tout comme elles donnent aux gouvernements la possibilité d'exercer leur influence sur le système des Nations Unies.

45. **M. Javan** (Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies) dit que la viabilité des actions de renforcement des capacités dans les pays exige des Nations Unies qu'elles s'assurent d'abord que leurs propres entités ont les capacités d'atteindre les résultats attendus d'elles. Ainsi, ces entités pourront aider au développement des capacités des institutions nationales responsables de l'éducation et de la formation des citoyens dans des domaines comme l'administration et la gestion publiques, et, ainsi contribuer à la maîtrise nationale des projets.

46. *M. Sajdik assume la présidence.*

Débat général

47. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que l'existence d'une volonté politique et de capacités exécutives pour articuler et proposer des alternatives aux mécanismes de gouvernance des activités opérationnelles de développement constitue déjà un défi de taille. Il est en outre essentiel d'arrêter les modalités de mise en œuvre des engagements pris au titre du nouveau programme de développement. Les principes et objectifs définis à la suite de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement doivent également servir de fondement pour les activités conduites par le système de développement des Nations Unies. Les organismes, fonds et programmes doivent aussi veiller à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 conformément aux priorités nationales des pays en développement.

48. Les Nations Unies doivent réaffirmer leur rôle de première instance de coopération pour le développement. Ce rôle ne doit pas être subordonné à des normes et des concepts n'ayant pas fait l'objet d'un large consensus parmi les acteurs concernés à l'échelle mondiale. Le débat sur la coopération pour le développement, qui ne peut se limiter à l'efficacité de l'aide, doit aussi s'intéresser aux perspectives de la coopération Sud-Sud. Pour que les activités opérationnelles des Nations Unies gardent toute leur pertinence, il faut que les organismes, fonds et programmes soient capables d'apporter leur assistance là où elle est demandée, de s'adapter à des conditions particulières et de rendre compte aux États Membres.

49. Il est temps de dynamiser les structures officielles de gouvernance du système de développement des Nations Unies, notamment les conseils d'administration des fonds et programmes, en donnant plus de voix et de représentation aux pays en développement. Les dialogues structurés du Conseil avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination n'ont pas tenu leurs promesses. Les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour renforcer la transparence doivent servir d'exemple pour le Conseil, le Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres entités des Nations Unies. De plus, ces entités doivent bénéficier de financements prévisibles afin d'établir un équilibre plus sain entre les ressources de base et les autres ressources et de disposer de tous les instruments leur

permettant d'accomplir leur mission. C'est pour cela que les États Membres sont collectivement responsables et doivent s'assurer que leurs contributions permettent de gagner en souplesse et en prévisibilité et soient mieux adaptées aux priorités nationales de développement.

50. Les dispositifs relatifs à l'assistance financière mise en place par le secteur privé ou à travers la coopération Sud-Sud ne doivent pas aboutir à une baisse des engagements précédents des pays développés. Il faut considérer les nouvelles sources de financement du développement comme un complément plutôt qu'un substitut aux sources traditionnelles de financement. On évitera ainsi qu'elles prennent trop d'importance dans le paysage de la coopération pour le développement. Sachant que les ressources mobilisées au titre de l'aide publique au développement ont à ce jour été largement insuffisantes pour répondre aux besoins du développement durable, il est impératif que les donateurs traditionnels honorent voire amplifient leurs engagements en matière d'aide publique au développement. L'accès à la technologie – qui est à la fois un moyen et un moteur du développement durable – sur des bases favorables et accessibles constituerait une autre contribution essentielle à la coopération Nord-Sud pour le développement après 2015. De plus, la coopération en cours dans le système des Nations Unies en matière de technologie doit être identifiée et renforcée pour être mise plus facilement à la portée des États Membres.

51. Au cours des 10 dernières années, le Brésil a alloué davantage de ressources financières et autres à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, notamment pour des programmes de développement durable, de sécurité alimentaire et d'élimination de la pauvreté. Le succès des politiques menées dans ces domaines a conduit l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à reconnaître le Brésil comme un des pays où l'objectif de réduire de moitié la pauvreté avait déjà été atteint ou le serait en 2015, comme le montre la carte de la faim publiée par l'organisation en 2014.

52. Le Gouvernement brésilien est convaincu que le rôle de la coopération Sud-Sud dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 sera extrêmement précieux et sensiblement différent de celui des formes traditionnelles de coopération, puisqu'il mettra davantage l'accent sur la maîtrise nationale des programmes, l'absence de

conditionnalités et l'assistance en fonction de la demande. Les Nations Unies doivent, pour leur part, continuer à établir des normes et des directives facilitant l'appui des organismes multilatéraux aux pays en développement pour les aider à intensifier la coopération Sud-Sud. À cet égard, l'orateur se félicite de la création par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'une équipe spéciale interinstitutions d'appui à la promotion de la coopération Sud-Sud à l'échelle du système. Enfin, l'orateur appelle à un large engagement en faveur de la coopération Sud-Sud et à s'appuyer sur un mécanisme adéquat de suivi, de transparence et de responsabilisation pour régler les conflits d'intérêt qui pourraient surgir dans les partenariats avec des acteurs non gouvernementaux.

53. **M^{me} Perceval** (Argentine) dit que la communauté internationale convient qu'elle a la responsabilité de promouvoir le développement économique, social et environnemental afin de contribuer à l'élimination de la pauvreté et à une plus grande équité. Le concept d'équité va au-delà de la simple égalité des chances. Il englobe l'égalité des conditions et l'égalité de traitement, que les gouvernements ont la responsabilité de promouvoir afin de bâtir un monde plus juste. La réalisation de cet objectif – dont dépend la légitimité des gouvernements et des Nations Unies – nécessite une vision cohérente et un plan d'action concret et global.

54. Au cours des 10 dernières années, plusieurs délégations ont exprimé leurs préoccupations face à la stagnation du financement des fonctions essentielles du système des Nations Unies au moyen de ressources de base par rapport à la croissance exponentielle des financements effectués au moyen d'autres ressources. L'augmentation de la part des ressources autres que les ressources de base, qui est passée de 5 % en 1998 à 69 % en 2013, pose un problème majeur au système des Nations Unies. Compte tenu des restrictions et de l'imprévisibilité qui frappent ces ressources, il est clair que le financement des activités des Nations Unies au moyen du budget de base présente des avantages indéniables, dont le moindre est la possibilité pour le système de s'adapter aux priorités des États Membres et aux principes de maîtrise nationale des programmes et de neutralité. En plusieurs occasions, le Gouvernement argentin a demandé en vain de redresser le déséquilibre entre les deux modes de financement.

55. Pour que les Nations Unies jouent un rôle décisif dans l'élimination de la pauvreté d'ici à 2030, il n'est

pas indiqué d'agir selon les anciennes méthodes, qui sont à la fois rigides, peu transparentes et incapables de s'adapter aux normes internationales. Cette manière d'agir ne peut que nuire au système des Nations Unies et, surtout, aux détenteurs de droits. L'Argentine valorise les actions destinées à renforcer l'harmonisation, la coordination et la coopération entre les fonds et programmes, à éliminer les chevauchements d'activités et à réduire les coûts de transaction dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». La nécessité de la transformation institutionnelle par des mesures apportant plus de cohérence et de cohésion s'impose compte tenu des grandes inégalités de revenu, des conflits et des violations des droits de l'homme qui agitent le monde contemporain. À cet égard, l'Organisation doit continuer, dans ses activités de développement, à tenir compte des vues des États Membres et à les respecter. La priorité doit aller à une plus grande démocratisation des institutions financières internationales, compte tenu des incidences importantes de leurs actions sur le développement des pays. La crise économique et financière mondiale récente a montré qu'il est nécessaire que les institutions financières harmonisent leurs objectifs avec ceux de l'économie durable.

56. En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, le Gouvernement argentin est favorable à un système de suivi national volontaire et périodique s'appuyant sur l'élaboration de rapports, comparable au cadre adopté pour les objectifs du Millénaire pour le développement. À l'échelle mondiale, le développement durable n'est possible qu'à travers une approche de coopération respectant la diversité et les voies de développement alternatives que chaque société se donne. L'intérêt porté aux résultats et à la responsabilisation est certes important, mais il ne doit pas conduire les pays donateurs à subordonner leurs décisions financières à des considérations de visibilité politique et de résultats à court terme.

57. Il faut considérer la coopération Sud-Sud comme un complément à la coopération Nord-Nord, et non comme un substitut à celle-ci. À cet égard, l'oratrice se félicite des actions conduites par les Nations Unies pour appuyer la coopération Sud-Sud, à la faveur notamment de la création d'un groupe de travail chargé de cette question. L'objectif global devrait être de tirer parti des capacités opérationnelles du système pour répondre aux besoins des pays en développement, y

compris les pays à revenu intermédiaire. Enfin, le défi qui se pose à la communauté internationale est d'agir avec probité et intégrité et non pas seulement avec ingéniosité, de cesser d'exploiter la pauvreté et d'opposer les besoins d'aide humanitaire aux besoins de développement. À l'inverse, elle doit établir des ponts entre les deux pour promouvoir le développement et la dignité de toutes les sociétés et, ce faisant, de l'humanité dans son ensemble.

58. **M. Krapp** (Allemagne) dit que pour améliorer les capacités de coordination et de collaboration des Nations Unies avec les autres acteurs afin de répondre aux exigences du programme de développement pour l'après-2015, il faut donner la priorité à la mise en œuvre complète des recommandations de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. Compte tenu de la flambée des crises humanitaires, le système de développement des Nations Unies doit trouver de nouvelles modalités de transition entre la phase des interventions humanitaires et celle du développement et de contribution au processus de relèvement. Il faut établir des partenariats solides entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement pour améliorer la coordination et assurer plus de cohérence et d'harmonisation. À cet égard, la délégation allemande salue les nouvelles approches, à l'exemple du Plan de gestion régionale des réfugiés syriens. Elle félicite le système de développement des Nations Unies pour les progrès qu'a connus le système des coordonnateurs résidents et engage toutes les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui sont censées contribuer à l'accord de partage des coûts, à mettre pleinement en œuvre et superviser la modalité centralisée de financement. Le choix des coordonnateurs résidents doit reposer sur les mérites des candidats et il serait bon qu'à cet égard on tienne davantage compte de la diversité.

59. Le bon accueil réservé par certains pays de programme à l'approche « Unis dans l'action » et l'application de procédures opérationnelles permanentes dans ces pays en août 2014 est un grand pas en avant. Dans cet ordre d'idées, il serait particulièrement bienvenu d'appliquer ces procédures dans les pays et de supprimer les facteurs de blocage au niveau du Siège. L'harmonisation des modalités opérationnelles n'est pas une fin en soi et les solutions opérationnelles intégrées et les services communs dans tous les domaines d'activité constituent des

instruments importants porteurs de gains d'efficacité et d'économies dans les pays. Il est donc affligeant qu'on ait si peu progressé dans ce domaine. Les pratiques de gestion des risques, la planification des ressources des entreprises et l'utilisation de locaux communs par les équipes de pays sont des questions importantes qui méritent d'être envisagées avec le même rang de priorité que celles des achats, de la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information et des communications.

60. Il faut en outre adopter l'idée communément admise selon laquelle l'existence de règles et de règlements différents est le principal facteur qui empêche les équipes de pays d'harmoniser davantage leurs pratiques. L'amélioration de la capacité du système de développement des Nations Unies de recueillir et d'analyser des données est également un facteur essentiel dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 à tous les niveaux. Le processus de suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a permis de favoriser les capacités statistiques et la disponibilité des données, mais il reste encore du travail à effectuer dans ce domaine. Le programme de développement pour l'après-2015 propose de mieux harmoniser les exercices de supervision mondiale avec les données nationales disponibles. Le forum politique de haut niveau sur le développement durable sera l'occasion de discuter des besoins liés à la création d'un cadre de responsabilisation.

61. La délégation allemande se félicite des mesures prises par le système de développement des Nations Unies pour élargir la base des donateurs, mais reste préoccupée par le fait qu'une grande proportion de fonds continue de provenir d'un nombre limité de pays donateurs. En conséquence, elle encourage les institutions à redoubler d'efforts dans les stratégies de mobilisation des ressources. Pour conforter cette base, l'Allemagne apporte notamment son appui aux nouvelles approches de rationalisation et de simplification des modalités de financement. À cette fin, elle reconnaît l'importance des instruments de financement tels que le nouveau fonds pour l'obtention de résultats tous ensemble. Les pays de programme sollicitent l'appui des Nations Unies dans des domaines qui réclament l'existence d'un système opérationnel cohérent et efficace. Il faut donc promouvoir encore plus le concept d'unité d'action ainsi que l'harmonisation des pratiques

opérationnelles. Ce faisant, le système des Nations Unies pourra montrer toute sa pertinence et apporter à ces pays un appui cohérent et intégré.

62. Enfin, la coopération Sud-Sud, qui est un complément important de la coopération Nord-Sud, est largement en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. L'Allemagne favorise activement la coopération triangulaire, qui constitue un lien utile entre la coopération Nord-Sud et la coopération Sud-Sud, ainsi qu'un élément important de la future architecture du développement international. Il faudra en outre amplifier la collecte et l'analyse systématique des données relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire afin de définir les formes et les conditions les plus propices à la réussite de la coopération. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud peut jouer un rôle important à cet égard.

63. **M^{me} Nguyen** Phuong Nga (Observatrice du Viet Nam) dit que les fonds et programmes des Nations Unies doivent harmoniser leurs plans stratégiques avec les priorités du nouveau programme de développement et aider les pays de programme à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs stratégies de développement. Le système de développement des Nations Unies doit aussi continuer à appuyer le renforcement des capacités des pays en développement afin de les aider à surmonter les problèmes de développement qu'ils rencontrent. Pour coordonner ces efforts, le système doit être plus efficace, plus décisif, plus cohérent et plus réceptif à tous les niveaux.

64. La délégation vietnamienne demande que soient appliquées les procédures opérationnelles permanentes dans tous les organismes. Elle se félicite du nombre croissant de pays de programme qui mettent en œuvre l'approche « Unis dans l'action », qui a permis à l'Organisation de promouvoir ses conseils de stratégie et de politique générale et son assistance technique. Pour sa part, le Viet Nam a continué à mettre en œuvre tous les éléments de l'initiative « Unis dans l'action ». Il compte inaugurer prochainement un complexe appelé « Maison verte des Nations Unies », qui abritera tous les organismes des Nations Unies présents dans le pays. Cette mesure devrait permettre d'améliorer la coordination dans la mise en œuvre du programme de l'équipe de pays, faciliter l'utilisation de services communs et réduire considérablement les dépenses de fonctionnement. Enfin, le Gouvernement vietnamien demande aux organismes, fonds et programmes des

Nations Unies de prendre, au niveau de leurs sièges respectifs, des mesures audacieuses pour promouvoir le progrès dans les pays et engage les pays donateurs à mobiliser davantage de ressources, qui soient à la fois prévisibles et non affectées, afin de contribuer à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » et, plus généralement, aux activités opérationnelles des Nations Unies.

65. **M. Beviglia Zampetti** (Observateur de l'Union européenne) dit que l'Union européenne salue l'élaboration des procédures opérationnelles permanentes et réaffirme l'importance qu'elle attache à leur application rapide dans l'ensemble du système de développement des Nations Unies. Des efforts sont encore attendus pour que tous les piliers de l'initiative « Unis dans l'action » soient mis en œuvre de façon égale et que soit améliorée la coordination entre les organismes des Nations Unies et les autres partenaires. Compte tenu du succès que connaît l'initiative, il serait bon de la généraliser à l'avenir.

66. L'Union européenne engage tous les fonds, programmes et organismes spécialisés à appliquer et superviser le mécanisme de partage des coûts, qui a été conçu pour venir en appui au système des coordonnateurs résidents, à veiller à la mobilisation des ressources nécessaires pour cela et à lui donner plus d'impact dans les pays. Il faut en outre élargir les pouvoirs et la légitimité des coordonnateurs résidents conformément à leur mandat. Les dialogues structurés organisés par les organes délibérants du système de développement des Nations Unies sur le financement du développement présentés dans les plans stratégiques des entités sont un progrès encourageant. Ils devraient se tenir chaque année. Des efforts doivent aussi être consentis pour élargir la base de financement des activités opérationnelles de développement.

67. L'Union européenne salue les progrès enregistrés dans l'application des recommandations de l'examen quadriennal complet relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. À cet égard, le système des Nations Unies est appelé à mettre en œuvre le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sachant que dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, le système des Nations Unies devra être plus cohérent, plus efficace et plus efficient, il est crucial, en se basant sur les progrès accomplis à ce jour, d'appliquer les recommandations de cet examen

quadriennal. À ce titre, l'Union européenne salue le dialogue en cours au sein du Conseil sur la place qu'est appelé à occuper à plus long terme le système de développement des Nations Unies. Elle se réjouit de contribuer aux discussions sur les modalités qui permettront au système d'être à la hauteur pour apporter un appui à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Déclaration de clôture du Président

68. **Le Président** dit que le dialogue du Conseil sur la place à plus long terme du système de développement des Nations Unies donne aux États Membres l'occasion de relancer l'Organisation en tant que pourvoyeur d'appui aux pays qui en ont le plus besoin. Ce système étant à la croisée des chemins, les changements qu'implique la mise en œuvre du nouveau programme de développement durable favoriseront la mise en place d'une approche qui s'applique véritablement à l'échelle du système. L'Organisation sera appelée à développer ses capacités pour évoluer en douceur entre spécialisation et intégration dans l'exécution des activités opérationnelles. Il faudra également que sa présence sur le terrain soit adaptée au niveau des activités opérationnelles conduites dans les pays de programme. En outre, le système devra communiquer plus efficacement sur les incidences anticipées des changements apportés par le nouveau programme de développement.

69. Pour que le système de développement des Nations Unies soit à la hauteur des attentes au niveau des pays, il lui faudra s'adapter et répondre avec plus de souplesse à l'évolution du contexte de développement. Il importe donc de renforcer les capacités de coordination du système aux niveaux interinstitutionnel et intergouvernemental. L'expérience acquise avec l'initiative « Unis dans l'action » montre que les gouvernements des pays de programme associent l'amélioration de la coordination avec le renforcement de l'efficacité du développement et de la maîtrise nationale des activités opérationnelles du système. Il est également essentiel de veiller à harmoniser l'architecture de financement des activités opérationnelles du système avec le programme de développement pour l'après-2015. L'architecture actuelle, par trop fragmentée, n'est pas adaptée à la coopération entre les diverses entités pour la mise en œuvre du nouveau programme.

70. Le système de développement des Nations Unies a enregistré des progrès considérables dans l'accomplissement des mandats établis par la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, malgré la subsistance de certaines lacunes. Les réformes au niveau du Siège revêtent une importance particulière, au même titre que le renforcement continu du système des coordonnateurs résidents, pour les deux années restantes du cycle actuel d'examen. Il serait tout aussi important de mieux comprendre les attentes des États Membres s'agissant du rôle du système en matière de promotion de la coopération Sud-Sud. Enfin, sachant que les demandes de conseils adressées au système de développement des Nations Unies ne manqueront pas de se multiplier à la faveur du nouveau programme de développement, il faudra renforcer l'utilisation des capacités et systèmes nationaux d'exécution des activités opérationnelles. Le Président conclut son intervention en remerciant tous les participants et représentants des États Membres et des entités des Nations Unies pour leur participation constructive au débat.

La séance est levée à 12 h 45.